

ANNEXE à l'arrêté n° 2017-1059/GNC du 16 mai 2017
portant création et fixant les modalités d'obtention des certificats individuels «
certiphyto-NC 1 » et « certiphyto-NC 3 » pour l'activité d'utilisation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole

Référentiel du certificat individuel professionnel certiphyto -NC 3

La qualification requise pour certains utilisateurs de produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA), telle que prévue par l'article Lp 252-26 du code agricole et pastoral, peut être obtenue en participant à une session de formation certiphyto-NC3 dispensée par un centre de formation agricole habilité par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et en validant l'évaluation correspondante.

La durée de la formation ne peut être inférieure à 3 jours (21 heures), consécutifs ou non. Elle comprend une partie théorique (2 jours minimum) et une partie pratique (1 jour minimum). Elle se décompose en séquences théoriques et pratiques, au cours desquelles une information est apportée sur les risques sanitaires et les risques environnementaux liés à l'utilisation des PPUA, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire ces risques, améliorer ou changer, le cas échéant, les pratiques culturales.

Le contenu de la formation comprend les thématiques suivantes :

THEME 1 : REGLEMENTATION

- Cadre réglementaire de l'utilisation des PPUA en Nouvelle-Calédonie
- Définition d'un produit phytosanitaire à usage agricole (PPUA)
- Produits autorisés et produits interdits
- Réglementation relative au stockage (ICPE)
- Modalités d'utilisation des PPUA

THEME 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE

1. Risques liés à l'utilisation des PPUA

- Dangerosité des produits *f*
 - Classification *f*
 - Voies de pénétration *f*
 - Intoxications aiguë et chronique *f*
 - Devenir des produits dans l'organisme
- Situation d'exposition aux dangers *f*
 - Avant, pendant et après l'application *f*
 - Contacts direct et indirect *f*
 - Facteurs favorisant et/ou aggravant l'exposition

2. Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains

- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de prévention
- Principales mesures de protection : EPI, DAR
- Principales consignes et réglementations
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident *f*
 - Principaux symptômes d'empoisonnement *f*
 - Conduite à tenir en cas d'accident *f*
 - Mesures d'alerte des premiers secours

THEME 3 : PREVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Risques pour l'environnement et principales voies de contamination

- Dangerosité pour l'environnement
- Impact sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage, la biodiversité
- Connaissance du danger des produits
- Situation d'exposition aux dangers *f*
 - Types de pollution diffuse ou ponctuelle *f*
 - Devenir des PPUA dans l'environnement après le traitement *f*
 - Situations de contamination avant, pendant et après le traitement *f*
 - Facteurs favorisant et/ou aggravant les contaminations *f*
 - Risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention
- Catégories de populations sensibles

Prévention des risques

- Pratiques visant à limiter la dispersion des PPUA dans l'environnement lors de leur transport
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des PPUA dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus, lors des manipulations et des épandages de PPUA
- Traçabilité

THEME 4 : STRATEGIES VISANT A LIMITER LE RECOURS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Méthodes et produits de bio contrôle utilisant des mécanismes naturels

- Techniques de lutte intégrée
- Systèmes réduisant les risques de bio agression et permettant de limiter l'utilisation des PPUA
- Contrôles cultureux : rotations, travail du sol, gestion de la fertilisation, bandes enherbées...

Evaluation comparative de l'utilisation des produits

- Evaluation de la nécessité d'intervenir : évaluation du risque par rapport aux ravageurs identifiés
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits : efficacité, toxicité, coût...

THEME 5 : STRATEGIES D'APPLICATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

- Les équipements de pulvérisation
- L'étalonnage des appareils
- Méthode de calcul de dose

Référentiel du certificat individuel professionnel certiphyto-NC 1

La qualification requise pour certains utilisateurs de produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA), telle que prévue par l'article Lp 252-26 du code agricole et pastoral, peut être obtenue en participant à une session de formation certiphyto-NC1 dispensée par un centre de formation agricole habilité par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

La durée de la formation ne peut être inférieure à 1 jour (7 heures). Elle se décompose en séquences théorique et pratique, au cours desquelles une information est apportée sur les risques sanitaires et les risques environnementaux liés à l'utilisation des PPUA, ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire ces risques.

THEME 1 : REGLEMENTATION

- Cadre réglementaire de l'utilisation des PPUA en Nouvelle-Calédonie
- Définition d'un produit phytopharmaceutique à usage agricole (PPUA)

THEME 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE

Risques liés à l'utilisation des PPUA

- Dangerosité des produits
- Situation d'exposition aux dangers

Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains

- Situation d'exposition aux dangers
- Principales mesures de prévention
- Principales mesures de protection : EPI, DAR
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

THEME 3 : PREVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Risques pour l'environnement et principales voies de contamination

- Dangerosité pour l'environnement
- Impact sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage, la biodiversité
- Situation d'exposition aux dangers

Prévention des risques

- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des PPUA dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus, lors des manipulations et des épandages de PPUA

THEME 4 : APPLICATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

- Les équipements de pulvérisation
- Méthode de calcul de dose

Référentiel de recyclage du certificat individuel professionnel certiphyto-NC 3

THEME 1 : REGLEMENTATION

Rappel et actualisation des connaissances sur :

- La réglementation
- Les produits phytosanitaires

THEME 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE

Rappel et actualisation des connaissances sur :

- Les risques liés à l'utilisation des PPUA
- La prévention des risques et mesure de protection
- Les conduites à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

THEME 3 : PREVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Rappel et actualisation des connaissances sur :

- Les risques pour l'environnement et principales voies de contamination
- La prévention des risques
- Les stratégies de lutte visant à diminuer le recours aux PPUA

THEME 4 : ASPECTS PRATIQUES

Rappel et actualisation des connaissances sur :

- Le matériel de pulvérisation (réglages, équipement, buses, type de matériel)
- Les méthodes de calcul (étalonnage et dosage)

Liste des diplômes, titres ou certificats reconnus pour équivalents au certiphyto-NC3

Diplômes et titres de l'enseignement agricole délivrés par le ministère chargé de l'agriculture

- Certificat de distributeurs et applicateurs de produits phytopharmaceutiques à usage agricole (DAPA)
- Certificat individuel pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », catégorie « Décideur en exploitation agricole »
- Attestation d'obtention de l'unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) de niveau V « Utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole en Nouvelle-Calédonie »

Brevet professionnel Agricole, diplôme de niveau V, dans l'option suivante :

- Travaux des productions horticoles, avec UCARE « Utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole en Nouvelle-Calédonie »

Brevet professionnel, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :

- Agroéquipement
- Productions horticoles
- Responsable d'entreprise agricole
- Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels

Annexe à l'arrêté n° 2017-1059/GNC du 16 mai 2017

Mise à jour le 16/05/2017

- Responsable d'atelier de productions horticoles
- Responsable de chantiers forestiers
- Travaux forestiers
- Travaux paysagers
- Aménagements paysagers

Baccalauréat professionnel, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :

- Agroéquipement
- Aménagements paysagers
- Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Forêt
- Gestion et conduite de chantiers forestiers
- Productions horticoles
- Travaux paysagers

Baccalauréat technologique, diplôme de niveau IV, dans les options suivantes :

- Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement
- Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

Brevet de technicien supérieur agricole, diplôme de niveau III, dans les options suivantes :

- Agronomie : productions végétales
- Aménagements paysagers
- Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- Développement de l'agriculture des régions chaudes
- Génie des équipements agricoles
- Gestion et maîtrise de l'eau, spécialité « maîtrise de l'eau en agriculture et aménagement »
- Gestion forestière
- Production horticole
- Productions animales
- Technico-commercial, spécialité « agrofournitures »
- Technico-commercial, spécialité « végétaux d'ornement »
- Technologies végétales, spécialité « agronomie et systèmes de culture »
- Technologie végétales, spécialité « amélioration des plantes et technologie des semences »
- Technologies végétales, spécialité « protection des cultures »
- Viticulture-œnologie

Certificat de spécialisation dans l'option suivante :

- Complément d'un diplôme de niveau IV
- Conduite de production en agriculture biologique et commercialisation

Certificat de capacité technique agricole et rurale, niveau IV

- Technicien productions agricoles et services associés
- Technicien forestier

Titres d'ingénieurs délivrés par les écoles suivantes

- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro)
- Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon)
- Ecole d'ingénieurs de Purpan
- Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux
- Ecole nationale de génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
- Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse
- Ecole supérieure nationale d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy
- Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles
- Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
- Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture (Rouen)
- Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)
- Institut supérieur technique d'Outre-mer (spécialité « protection des cultures »)
- Institut polytechnique LaSalle Beauvais x
 - Viticulture-œnologie
- Institut supérieur d'agriculture de Lille
- Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticolas et du paysage (Agrocampus Ouest)

Diplômes délivrés par les universités

Diplôme universitaire de technologie de biologie appliquée, option « agronomie », niveau III

Licence professionnelle, niveau II (spécialité) :

- Agronomie
- Aménagement du paysage
- Productions animales
- Productions végétales
- commerce, management et distribution des produits agricoles, horticolas »

Liste des diplômes, titres ou certificats reconnus pour équivalents au certiphyto-NC1

Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa), diplôme de niveau V, dans les options suivantes :

- Agriculture(s) des régions chaudes
- Métiers de l'agriculture et ses anciennes appellations (production agricole, utilisation des matériels ; productions horticolas)
- Jardinier –paysagiste et son ancienne appellation (travaux paysagers)
- Travaux forestiers